

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 10/01/2024

ID : 039-243900420-20240108-01_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 08 janvier 2024

Date de convocation

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 08 janvier à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Cadastre solaire - Demande de financement N°01/2024

Nombre de membres

11

Présents

11

Représentés

0

Excusés

0

Votants

11

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Chevanne, Théry, Vuillet.

Excusés

Absents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Le Président expose,

L'Etat a envoyé un signal fort de son engagement en faveur des énergies renouvelables en adoptant la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Cette loi a pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français. Pour cela, elle met les collectivités territoriales au centre de la planification territoriale des énergies renouvelables en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) et son partenaire VALOEN accompagnent les collectivités dans l'élaboration d'un cadastre solaire. Ils proposent aux élus et acteurs publics un cadastre solaire sur mesure offrant une cartographie et des outils dédiés, leur permettant de :

- Déterminer le potentiel solaire à l'échelle de tout le territoire,
- Bénéficier de la propriété exclusive des données et maîtriser ainsi la diffusion des résultats,
- Impulser une stratégie de développement de projets solaires,

Des financements pour cette opération peuvent être sollicités auprès de l'Etat.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'engagement de l'étude,
- Valide le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Etude Valoen | 26 670 € | FNADT | 13 335 € |
| | | Autofinancement | 13 335 € |
| TOTAL | 26 670 € | TOTAL | 26 670 € |

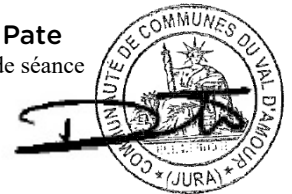
- Autorise le Président à engager les démarches,
- Autorise le Président à solliciter les subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publié et affiché
Le